

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

35, avenue Maywood

Investissements

Près de 800 000 \$

Calendrier

Phase 1 :

- Du 6 août à la mi-septembre : travaux extérieurs (du côté des appartements finissant par 10, 12, 14 et 16).
- De la mi-septembre à la fin d'octobre : travaux extérieurs (du côté des appartements finissant par 9, 11, 13 et 15).

Phase 2 : printemps 2019

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h
Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

Réfection Phoenix inc.

Travaux de sécurisation des façades

Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons, au besoin. Pour votre immeuble, les balcons et les garde-corps doivent être sécurisés. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps :

- ▶ Le béton et la brique seront réparés à certains endroits.
- ▶ Les joints de brique seront refaits à certains endroits.
- ▶ Le plancher des balcons sera resurfacé et une membrane d'étanchéité sera posée.
- ▶ L'aménagement en bois sur les garde-corps des balcons sera modifié.
- ▶ Les bacs de plantation seront démolis et ne seront pas remplacés.
- ▶ Le scellant de certaines fenêtres sera refait.
- ▶ La dalle et le trottoir en béton de l'entrée principale seront remplacés.
- ▶ Quelques pièces des garde-corps des logements seront repeintes.
- ▶ De nouveaux garde-corps seront installés sur les balcons communs.

Des questions concernant le chantier?



Andreea Quezada

Agente de liaison

514 868-3935

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière,
- ▶ présence d'équipements.

De plus,

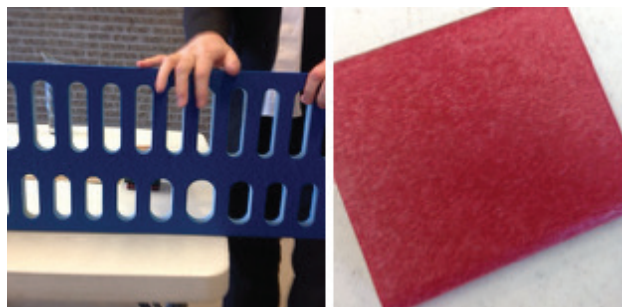
- ▶ Tous les locataires des appartements finissant par 10, 12, 14 et 16 n'auront **pas accès à leur balcon pendant 6 semaines, à partir du 6 août.**
- ▶ Tous les locataires des appartements finissant par 9, 11, 13 et 15 n'auront **pas accès à leur balcon pendant 6 semaines, à partir de la mi-septembre.**
- ▶ **Vous devrez enlever votre climatiseur.** Vous aurez toutefois accès à la salle communautaire, qui sera ouverte et climatisée en tout temps.
- ▶ Il est **préférable de fermer vos fenêtres** pour éviter que la poussière entre dans votre logement **lorsque l'entrepreneur travaille à proximité.**
- ▶ Au besoin, l'**OMHM s'assurera de climatiser votre logement** si l'entrepreneur doit **bloquer vos portes et vos fenêtres** pendant quelques jours.

Avec vous



Rencontre de consultation du **17 janvier 2018**

- ▶ À cette rencontre, **16 locataires** étaient présents.
 - ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir.
 - ▶ Ils ont manifesté leurs préoccupations quant au type et à la forme du garde-corps. Ils craignaient de ne plus voir l'horizon.
- ▶ Plusieurs styles et couleurs ont été présentés.
 - ▶ Les locataires ont choisi un garde-corps rouge en fibroblastique perforé (voir photos ci-dessous)



Avec vous (suite)



Rencontre d'information du **11 juillet 2018**

- ▶ À cette rencontre, **20 locataires** étaient présents.
 - ▶ L'équipe des travaux majeurs a demandé aux locataires des appartements finissant par 10, 12, 14 et 16 d'enlever leur antenne satellite de leur balcon, s'ils en ont une.
- ▶ Les locataires ont alors demandé s'ils seraient dédommagés. La réponse est OUI. Vous devrez présenter votre facture à l'agente de liaison pour obtenir un remboursement.

À VOUS D'AGIR - RÔLE DU LOCATAIRE

- ▶ Surveillez les **avis à l'entrée de votre immeuble** pour de l'information générale.
- ▶ Surveillez les **avis sur la porte de votre logement** pour connaître la date des travaux sur votre balcon. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance.
- ▶ **LOCATAIRES DES APPARTEMENTS FINISSANT PAR 10, 12, 14 ET 16**
 - o **Le 6 août**, votre balcon devra être vidé et votre antenne, identifiée (voir plus bas ANTENNE SATELLITE).
 - o **Vous n'aurez pas accès à votre balcon jusqu'à la mi-septembre.**
- ▶ **LOCATAIRES DES APPARTEMENTS FINISSANT PAR 9, 11, 13 ET 15**
 - o **À la mi-septembre**, votre balcon devra être vidé et votre antenne, identifiée (voir plus bas ANTENNE SATELLITE).
 - o **Vous n'aurez pas accès à votre balcon jusqu'à la fin d'octobre.**

CLIMATISEUR

- o L'OMHM offre **gratuitement un climatiseur portatif aux locataires des appartements touchés par les travaux pendant la période des travaux** (voir ci-dessus les dates), si nécessaire.
- o Si vous avez un climatiseur, l'OMHM le désinstallera. **Mentionnez que vous avez un climatiseur à l'agente de liaison quand elle vous appellera.**
- o La compagnie LOUEFROID vous fixera un rendez-vous pour la livraison du climatiseur et, si c'est le cas, la désinstallation.

À VOUS D'AGIR - RÔLE DU LOCATAIRE (suite)

ANTENNE SATELLITE

- o Dans l'enveloppe que vous avez reçue se trouvait une attache de type TY-RAP^{MC}.
 - o Inscrivez-y votre nom ou numéro de logement.
 - o Attachez le TY-RAP^{MC} à l'antenne. **Toute antenne qui n'aura pas été identifiée sera jetée.**
 - o L'entrepreneur enlèvera votre antenne et la rangera dans votre logement.
 - o **N'annulez pas votre abonnement au service de télévision.** L'OMHM vous remboursera les frais pour les 6 semaines pendant lesquelles vous n'aurez pas de service, **sur présentation de votre facture originale.**
 - o À la fin des travaux, l'OMHM vous offrira gratuitement une base d'antenne.
 - o Vous devrez alors appeler votre fournisseur de services (BELL, Vidéotron ou autres) pour qu'il rebranche votre antenne.
 - o **Gardez votre facture.** L'OMHM vous remboursera les frais exigés par votre fournisseur. L'agente de liaison communiquera avec vous à cet effet.



TY-RAP^{MC}



Base d'antenne qui sera installée sur votre balcon

Merci pour votre patience et votre collaboration!

Pour toute autre demande, communiquez avec le centre d'appels et de la sécurité :

Entretien, réparations et extermination 7 h à 23 h - 7 j/7 | Réparations urgentes et sécurité 24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation

Québec



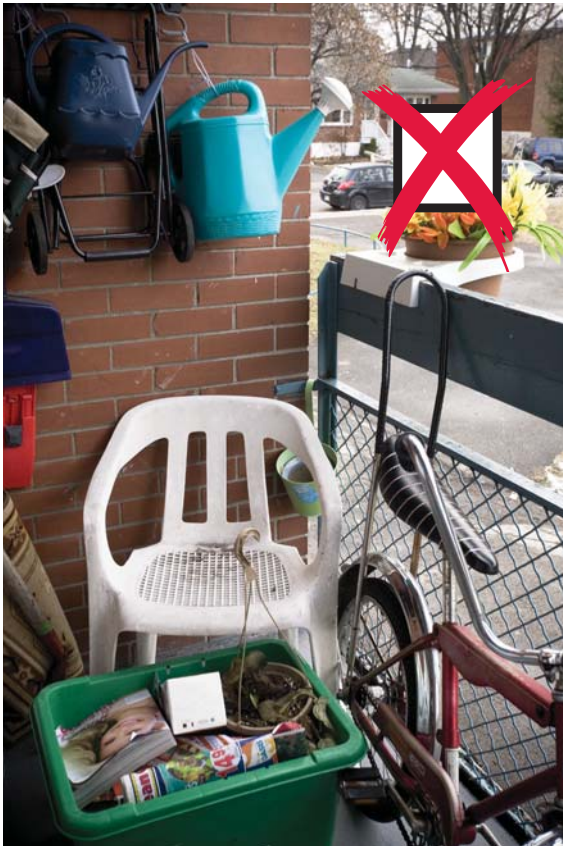
Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux

